

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-06-87 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

16-06-88 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2016, tel que rédigé.

16-06-89 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Rheault, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2016, tel que rédigé.

Règlement numéro 2016-02 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-90

Adoption du règlement numéro 2016-02 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-02 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Trois-Rives », adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-02 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Trois-Rives ».

Règlement numéro 2016-03 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-91

Adoption du règlement numéro 2016-03 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-03 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Trois-Rives » », adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-03 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Trois-Rives ».

Règlement numéro 2016-04 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-92

Adoption du Règlement numéro 2016-04 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-04 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Trois-Rives », adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-04 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Trois-Rives ».

Règlement numéro 2016-05 intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-93

Adoption du Règlement numéro 2016-05 intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-05 intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Trois-Rives », adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-05 intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Trois-Rives ».

Règlement numéro 2016-06 intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-94

Adoption du Règlement numéro 2016-06 intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-06 intitulé 06 intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité de Trois-Rives », adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-06 intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité de Trois-Rives ».

Règlement numéro 2016-07 intitulé « Règlement administratif de la Municipalité de Trois-Rives »

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

16-06-95

Adoption du Règlement numéro 2016-07 intitulé « Règlement administratif de la Municipalité de Trois-Rives »

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2016-07 intitulé « Règlement administratif de la Municipalité de Trois-Rives » adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2016, en vue de l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2016 à 19 h à la salle du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives adopte, sans changement au projet initial, le règlement numéro 2016-07 intitulé « Règlement administratif de la Municipalité de Trois-Rives »

16-06-96 **Adjudication du contrat de travaux de voirie et du pavage - Chemin du Lac-Mékinac (N/Réf :MEK-P0131)**

Considérant que quatre soumissions conformes aux exigences du cahier des charges ont été déposées au bureau de la municipalité de Trois-Rives;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est *Eurovia Québec Construction inc.*, au montant de 160 723,55 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de travaux de voirie et de pavage du chemin du Lac-Mékinac au plus bas soumissionnaire, *Eurovia Québec Construction inc.*
- D'autoriser Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives.

16-06-97 **Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Entérine la demande d'aide financière de 35 000 \$ formulée auprès de la MRC de Mékinac le 9 mai 2016 dans le cadre du Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, pour un projet totalisant 70 247,63 \$ dont 50 % des coûts seront supportés par la municipalité;
- Nomme Lucien Mongrain, maire, responsable du projet et signataire des documents s'y rapportant.

16-06-98 **Nomination d'un représentant de Trois-Rives - Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)**

Considérant que le BVSM dont le mandat est de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice, invite la municipalité à participer à ses projets en enregistrant son adhésion pour l'année 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que la municipalité de Trois-Rives adhère au BVSM pour 2016-2017 en payant la cotisation de 100 \$, et nomme Godfrey Plachta, conseiller municipal, pour la représenter auprès de cet organisme.

16-06-99 **Soumission de Mauricie réfrigération inc.**

Considérant que, sur invitation de la municipalité, Mauricie réfrigération inc. a présenté une soumission pour fournir et installer une thermopompe de marque Daikin 12000 BTU avec une garantie de 10 ans pour les pièces et d'un an pour la main d'œuvre;

Considérant que le montant de cette soumission s'élève à 3 670 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte cette soumission.

16-06-100 **Approbation des dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu:

- Que le conseil municipal approuve les dépenses de 5 926,54 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

16-06-101 **Demande d'aide financière du Club de chasse et pêche Capitalal inc.**

Considérant la demande du Club de chasse et pêche Capitalal inc. à l'effet que la Municipalité de Trois-Rives participe à l'entretien du chemin menant à ce club pour la saison 2016, moyennant un montant équivalent à 20 heures de niveleuse;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte de contribuer financièrement à l'entretien de ce chemin en accordant à cet organisme la somme de 550 \$.

16-06-102 Adjudication du contrat de travaux de tonte de gazon – Saison 2016

Considérant que deux soumissions ont été déposées au bureau de la municipalité relativement aux travaux reliés à la tonte du gazon dans le parc du Presbytère et du terrain du garage incendie;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est *MSPG Paul Guillemette*, au montant de 800 \$, avec fourniture d'équipement;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Rheault, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu d'accorder le contrat de travaux de tonte de gazon en question à MSPG Paul Guillemette, pour la somme de 800 \$ pour la saison 2016.

16-06-103 Autorisation de signature – Entente de prêt de terrain à Grande-Anse

Considérant l'aire de repos aménagée par la municipalité près de l'église de Grande-Anse, sur le terrain de la Fabrique Saint-Martin-de-Tours;

Considérant la proposition d'entente soumise par la Fabrique;

En conséquence, sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser Lucien Mongrain, maire, à signer, au nom de la municipalité de Trois-Rives, cette entente de prêt de terrain.

16-06-104 Ensemencement du lac Mékinac

Considérant que l'*Entente relative à la production de ouananiches et leur ensemencement au lac Mékinac (2014-2016)*, conclue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Municipalité de Trois-Rives en est à sa dernière année;

Considérant que la Municipalité souhaite reconduire cette entente par laquelle le Ministère s'engageait, entre autres, à produire dans le réseau de ses stations piscicoles 2 300 ouananiches;

Considérant que l'ensemencement de ce plan d'eau est très important pour le développement touristique et économique de la région;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de reconduire l'entente d'ensemencement de ouananiches.

16-06-105

Ensemencement du lac Mékinac – Demande de participation financière à la Ville de La Tuque

Considérant que la Ville de La Tuque collabore financièrement, depuis quelques années, à l'ensemencement de ouananiches au lac Mékinac, dans le but de rétablir la pêche sur ce plan d'eau et de stimuler l'industrie touristique;

Considérant que cette contribution est appréciée au plus haut point par tous les autres collaborateurs qui sont la municipalité de Trois-Rives, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la corporation Mis-Mek-Communautaire et l'association du lac Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives demande à la Ville de La Tuque si elle pouvait reconduire sa participation financière à l'ensemencement 2016 de ouananiches dans le lac Mékinac, accessible à ses contribuables par l'accès public au nord.

16-06-106

Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal les semaines du 10 et du 17 juillet, ainsi que celle du 7 août 2016.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Claude Beaulieu, directeur général de la MRC de Mékinac, qui nous informe que le projet soumis dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine public a été retenu pour fin de subvention.

Il précise que le montant d'aide accordée est de 35 000 \$ et que le projet peut immédiatement débiter.

- De Joël Francoeur, président de l'association du lac Mékinac, qui informe le conseil que plusieurs membres de leur association aimeraient voter par correspondance aux élections municipales 2017.

Ils demandent donc à la municipalité de faire les démarches nécessaires pour permettre cette façon de voter.

16-06-107

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 7 786,48 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 24 avril, du 1 ^{er} , 8, 15 et 22 mai	5 248,41
Ginette Roy Saint-Arneault	Service de conciergerie mai	600,00
Journaliers salaire	Mois d'avril et déplacement	213,26
Fondation québécoise du cancer	Don campagne de financement	400,00
Gagnon N., Bertrand A.	Remboursement trop payé	9,48
Club de gymnastique « Les Ritournelles »	Contribution financière	50,00
Hydro-Québec	Éclairage public	480,22
Raymond Lefebvre & fils	Remboursement mise à jour évaluateur	10,47
Robitaille G.	Remboursement mise à jour évaluateur	62,98
Hydro-Québec	Électricité patinoire	192,78
Hydro-Québec	Électricité garage	30,24
Libre Service Mattawin inc	Déneigement borne fontaine sèche Rivière-Matawin	488,64

16-06-108

Il est proposé par Godfrey Plachta et unanimement résolu d'accepter ce dépôt.

16-06-109

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 6 juin 2016 totalisant 127 989,48 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 020,40
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	347,36
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	347,36
Caroline Naud	Rémunération et allocation	347,36
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	347,36
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	347,36
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	347,36
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	336,00
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	50,88
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	86,40
Télébec ltée	Service téléphonique	105,84
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,45

Croix bleue Médavie	Assurances collectives	907,37
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,19
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Salaire hygiène du milieu	Gardiennage écocentre mai et déplacement	233,82
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie déchets et entente inspecteur + déplacement	4 939,08
Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec 1 ^{er} versement	58 506,00
Petite caisse	Poste, fourniture de bureau, frais de déplacement et divers	155,20
Régie incendie Vallée du St-Maurice	Quote-part 3 ^e versement	34 713,36
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures et bac écocentre 10 mai	3 467,23
Buroplus	Fourniture de bureau et écran	497,85
Acier Rayco	Ponceaux, manchons et toile géotextile	896,58
Médias transcontinental S.E.N.C.	Avis public « Plan d'urbanisme »	1 807,41
Le Nouvelliste	Avis public « Asphaltage ch. Lac-Mékinac »	690,71
Infotek Mékinac	Achat projecteur	914,05
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	6 490,34
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux écocentre réparation poteau	421,96
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 1 ^{er} versement	2 000,00
Xerox Canada Ltée	Photocopies	100,85
Hydro-Québec	Éclairage public	496,25
Tissus & Décor Martine Richard	Produit d'entretien	57,49
Coopérative solidarité Mékinac	Divers	63,67
Grégoire Richard	Transport et installation équipement parc Église Grande-Anse	190,00
Yvon Roy	Installation équipement parc Église Grande-Anse	90,00
Grégoire Richard	Nettoyage bac ordure ch. Lac Dumont	150,00
Service Cité-Propre	Collecte écocentre conteneur 27 mai	402,41
Microgest Informatique	Soutien technique	22,94
Fédération québécoise des Municipalités	« Recueil de règlements » renouvellement	220,50
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	5 501,56
Mach. W. St-Arnault & fils	Préparation emplacement génératrice	206,96
Lise Roy Guillemette	Frais de déplacement 3 mois	63,36
Paiements pré-autorisés		
SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite mai	441,44

16-06-110

Traitement extérieur contre les araignées à l'Hôtel de ville

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que la municipalité fasse traiter l'Hôtel de ville et le garage contre les araignées, afin d'en faciliter l'entretien extérieur.

16-06-111 **Fonds de développement du Territoire – Projet d'amélioration des infrastructures du parc Jardin de Méki**

Considérant que le projet présenté par la municipalité à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement du Territoire intitulé : *Amélioration des infrastructures du parc Jardin de Méki*, sera étudié à la prochaine séance du conseil des maires le 15 juin 2016;

Considérant la soumission de 6 766,28 \$ déposée à la municipalité par Telvar Marketing inc. pour la fabrication, la livraison et l'installation d'un module de jeux à ce parc;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte la soumission précitée et autorise la commande du module en question, dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté par le conseil des maires de la MRC de Mékinac le 15 juin 2016.

16-06-112 **Adjudication du contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs et du Lac-Lemère – Saison 2016-2017**

Sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'octroyer le contrat de déneigement du chemin du Lac-aux-Sleighs et du Lac-Lemère pour la saison 2016-2017 à Robert Doucet, pour la somme de 22 500 \$, et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ce contrat.

16-06-113 **Achat d'un fauteuil pour le bureau de la directrice générale**

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'un fauteuil ergonomique pour le bureau de la directrice générale, au montant d'environ 450 \$ avant taxes.

16-06-114 **Appui à la Coopérative de solidarité de Mékinac - Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)**

Considérant que la Coopérative de solidarité de Mékinac projette la mise à niveau et l'amélioration des équipements de l'épicerie située à Saint-Joseph-de-Mékinac;

Considérant qu'une demande d'aide financière en ce sens a été présentée à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds de développement du territoire;

Considérant que ce projet local doit préalablement être approuvé par le conseil municipal avant d'être traité;

En conséquence, sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Appuie la Coopérative de solidarité de Mékinac dans la démarche de demande d'aide financière précitée;
- Accepte que la Coopérative de solidarité de Mékinac utilise l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire pour un montant maximal de 4 000 \$;
- Précise que ce montant devra exclusivement servir à l'amélioration de la réfrigération et au remplacement d'une pompe d'essence.

16-06-115 **Aménagement d'un parc à Grande-Anse**

Considérant qu'il y a lieu d'amorcer le projet présenté dans le cadre du Fonds de développement du territoire qui incluait les travaux d'aménagement du parc de Grande-Anse;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, de mandater madame Nancy Parisella pour faire ce travail, en lui allouant un budget de 3 500 \$ et en lui demandant de produire et présenter préalablement un croquis de son projet à la municipalité.

Il est également résolu que les frais de déplacement pour concevoir le plan soit défrayés par la municipalité.

16-06-116 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.